

DEC214041DR07

Décision modifiant la décision DEC213445DR07 du 20 octobre 2021, portant délégation de signature à Mme Anne VERJUS, directrice de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE: Actions, discours, pensée politique et économique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201535DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE: Actions, discours, pensée politique et économique , dont la directrice est Mme Anne VERJUS;

Vu la décision DEC213445DR07 du 20 octobre 2021, portant délégation de signature à Mme Anne VERJUS, directrice de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE: Actions, discours, pensée politique et économique

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la decision DEC213445DR07 du 20 octobre 2021, susvisée, est modifié comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne VERJUS, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BEROUD, directrice adjointe, et à Mme Anne-Sophie PRESLE, Assistante ingénieur,, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente decision qui prend effet au 1er Décembre 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 13 Janvier 2021

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

